

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du **mardi 22 mai 2018 à 19h30**, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 15 mai 2018
Affichage aux panneaux : le 15 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mai à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE TALLEC, Maire.

Présents : Michel LE TALLEC ; Dominique RIBIERRE ; Olivier LE CAM ; Frédérique CAMOIT ; Matthieu CHARBONNIER ; Jean-Claude BERGERON ; René RICOUL ; Michel ETERNOT ; Olivier THERET ; Agnès GAUDEL HULIN ; Patricia ANDRIEU et Mélissandre RIBIERRE

Absentes excusées : Dorine LEGRAND ; Nathalie DARTUIS

Pouvoir : Madame Nathalie DARTUIS donne pouvoir à Olivier LE CAM

Désignation d'une secrétaire de séance : **Dominique RIBIERRE**

Le compte-rendu du procès-verbal du 12 avril 2018 appelle une observation. Les mots « Un terrain a été vendu rue du Puits. » ont été rajoutés au point 6 **Urbanisme**.

Par ailleurs, Monsieur le maire informe l'ensemble des membres du Conseil municipal de la démission effective de Madame Michèle BETTEX dans sa fonction d'adjointe au maire et de conseillère municipale, notifiée par le courrier de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 14 mai 2018.

Le Conseil municipal est dorénavant doté de 14 membres. Par ailleurs, Monsieur le Maire remercie personnellement Madame BETTEX pour ces 29 années passées au service des administrés.

Madame RIBIERRE exprime ses regrets. C'est « Dommage et malheureux ». Le mot dommage est repris également par Madame Agnès GAUDEL HULIN et Monsieur Matthieu CHARBONNIER.

1. ENEDIS CONTRE LA COMMUNE DU COUDRAY / TRIBUNAL ADMINISTRATIF POUR LE LINKY

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société ENEDIS a formulé une requête introductive d'Instance auprès du Tribunal administratif d'Amiens à l'encontre de la commune afin que la délibération du 7 novembre 2017 par laquelle le Conseil municipal de la commune a décidé de s'opposer au déploiement des compteurs « Linky » soit retirée.

Bien qu'il ne s'agisse que d'une requête introductive comme le souligne Madame CAMOIT, le Conseil municipal préfère éviter de se lancer dans une procédure longue et coûteuse. Par ailleurs, cette même délibération avait fait l'objet d'observation de la part du Préfet de L'Oise.

2. RETRAIT DE LA DELIBERATION

Au vu des éléments précisés ci-dessus, le conseil municipal décide de procéder au retrait de la délibération du 7 novembre 2017 relative au refus de la pose des compteurs Linky, basée sur le sondage effectué à l'époque.

Par ailleurs, la requête d'Enedis étant fondée sur le défaut de compétence de la commune suite au transfert de la compétence Energie auprès du Syndicat d'Energie de l'Oise, le conseil municipal évoque la possibilité de se retirer de ce syndicat.

Enfin Monsieur le Maire annonce la venue de Madame Corinne LEPAGE à Beauvais le 7 juin prochain à l'occasion du salon IDDEBA (innovation – Développement durable- Environnement – Biodiversité – Aménagement.) Peut-être serait-il intéressant de connaître son point de vue à ce sujet.

3. FETES ET CEREMONIES

Suite à la démission de Madame Michèle BETTEX, le Conseil municipal est invité à se pencher sur l'organisation des prochaines manifestations.

Aussi, il convient de nommer une nouvelle personne afin de conduire les membres de la commission « FETES ET CEREMONIES ».

Monsieur le Maire fait appel aux volontaires. Madame RIBIERRE accepte de reprendre cette commission avec Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal, prend acte de la reprise de cette compétence par Michel LE TALLEC Maire et Dominique RIBIERRE, 1ère Adjointe compléter par les membres du Conseil municipal en son ensemble.

La fête du Village prévue le 26 mai n'aura pas lieu à la fin de la semaine car le délai d'organisation est trop court. Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réunir la fête du Village à la **fête Nationale** organisée le 13 juillet 2018. Ce dernier accepte.

Le montage des barnums aura lieu à partir du 9 juillet 2018 en mairie. Toutes les personnes volontaires sont les bienvenus à partir de cette date et tout au long de la semaine pour différentes tâches. Une réunion préparatoire aura lieu un vendredi soir. Un courriel sera envoyé aux membres du conseil Municipal.

Le repas des anciens est reporté au mois de septembre afin de mettre en place une sortie extérieure.

Le Mondial de football aura lieu du 14 juin au 15 juillet 2018. Monsieur le Maire propose d'organiser dans la salle un lieu de rassemblement pour assister au match sur un écran géant. Une affiche sera créée afin de recruter des bénévoles relatifs à l'organisation interne de cet événement.

Le 11 novembre prochain aura lieu le centenaire de la commémoration de l'armistice. Suite aux nombreuses festivités déjà programmée à travers toute l'Oise, Monsieur le maire décide de faire une cérémonie classique.

Marché de Noël : Le Marché de Noël aura lieu les 24 et 25 novembre 2018.

Crèche Vivante : Le samedi 15 décembre 2018

Arbre de Noël : Le dimanche 16 décembre 2018. Cette année, pas de spectacle mais une distribution inédite directement faite par le père Noël lui-même. Ce dernier fera le tour du village pour la distribution aux enfants.

4. CONTRAT PERISCOLAIRE (fin du CUI)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emplois compétences.

Ce PEC repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement dont l'objectif de durée d'un parcours est de 12 mois. (Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018).

L'actuel poste d'animateur pourvu en contrat CUI entre dans les conditions définies par le parcours emplois compétences.

5. REGIE DU CENTRE DE LOISIRS/ACCUEIL PERISCOLAIRE

Par courrier en date du 23 mars dernier, le trésorier de Neuilly en Thelle attire l'attention de monsieur le Maire sur le fait que la régie « centre de Loisirs et périscolaire » perçoit un montant moyen des recettes encaissées mensuellement de 2 722 € en 2017. Le Montant de cautionnement, fixé par l'arrêté du 3 septembre 2001, s'élève donc à 300 euros. Or, ce cautionnement doit être souscrit par le régisseur. La collectivité ne peut pas prendre en charge les frais de cautionnement du régisseur.

Le régisseur actuel ne souhaite pas prendre en charge cette dépense sur ses deniers personnels, aussi Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réfléchir au moyen de paiement par titres payable par Internet appelé « TIPI ».

Néanmoins, ce service n'est pas gratuit ; Des frais bancaires sont dues par la collectivité. A ce jour : 0.05 € de commission fixe + 0.25 % du montant de l'opération. Par exemple : pour 20 € de factures cela coûtera 10 cts ; pour 100 € de facture : 30 centimes.

Le Conseil municipal sollicite auprès du Trésorier une tierce solution. Par exemple, la possibilité pour les parents de payer directement leur facture à la trésorerie. Si cela n'est pas possible, le conseil municipal étudiera à nouveau la solution TIPI.

6. FINANCES

Le remboursement du prêt court terme n° 00000730822 d'un montant de 70 000 € est prévue pour le 15 juin prochain.

Le solde de subvention pour la construction du Bâtiment périscolaire n'ayant pas été reçu, le remboursement de ce prêt à la date fixée initialement est compromis.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la transformation de ce prêt en prêt moyen terme de deux ans. Cela permettra de percevoir non seulement le solde des subventions mais également le retour du FC TVA prévu idéalement pour 2019.

Le Conseil municipal au vu des informations fournies accepte la transformation de ce prêt et confie tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de souscrire, signer et engager les dépenses éventuelles de frais de dossier qui pourraient y être liés.

7. FISCALITE DES HYDRANTS

Le Syndicat Mixte d'eau potable des Sablons s'est réuni le 22 mars 2018 afin de statuer sur l'approbation de la fiscalité des hydrants 2017.

Notre commune étant adhérente au SMEPS et concernée par la fiscalité des hydrants doit à son tour délibérer à ce sujet.

Le conseil Municipal, à l'unanimité approuve la fiscalité de hydrants 2017 pour la commune du Coudray sur Thelle, au taux de 5.86 % pour 6 hydrants soit une fiscalité totale de 873.14 €.

QUESTIONS DIVERSES

LA FRANCE EN COURANT : Pour le 30^{ème} Tour de France en courant, l'association « La France en courant » a choisi le Coudray sur Thelle pour sa 12^{ème} étape qui se déroulera le jeudi 26 juillet 2018.

Les candidats passeront dans le créneaux 14h00 à 14h45. Un arrêté municipal sera pris pour sécuriser leur passage.

LA FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE : Cette dernière sollicite le passage rue du pâtis et rue du Bout de jardins. Monsieur charbonnier va prendre contact avec eux pour savoir s'il s'agit d'un parcours sur une période précise ou s'il s'agit d'un nouveau chemin de randonnée.

PIRENAIC : Cette société propose un reportage photos aérien de la commune pour 590 € TTC.

Le Conseil municipal bien que séduit par cette proposition, ne souhaite pas donner suite tant qu'il n'y a pas de projet concret sur l'exploitation de ces dernières.

FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE ANNA DE NOAILLES : Ce dernier sollicite une subvention de la commune pour les enfants de notre commune. Monsieur le Maire informe qu'une délibération a été prise en ce sens pour les enfants de la commune sur présentation d'une liste exhaustive le montant de 50 € par élève peut être versé.

VENTE DE TERRAIN RUE DU BOIS DES MOINES :

Madame RICA a l'intention de vendre sa parcelle boisée cadastrée section A n° 403. La commune est sollicitée pour exercer son droit de préférence aux prix et conditions cités dans le courrier de Me ANDRYSIAK, notaire à Noailles.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qui accepte d'acquérir cette parcelle au prix 600 €.

Ceci fera l'objet d'une délibération officielle lors du prochain Conseil Municipal.

PRELEVEMENT A LA SOURCE

Monsieur le Maire rappelle que 2019 sera l'entrée en vigueur du prélèvement à la source. Chacun aura le choix entre le pourcentage communiqué lors de la déclaration d'impôts sur internet ; un pourcentage personnel ou un pourcentage personnalisé.

VISITE DU 11 AVRIL 2018 : Monsieur LANG a envoyé un message de remerciement pour l'accueil qui lui a été offert lors de sa venue le 11 avril dernier. Ce Monsieur originaire d'Allemagne a fait le voyage jusqu'en France pour visiter notre commune. Lors de la seconde guerre Mondiale, son père, soldat rattaché au quartier général de Goering, lui a légué des photos inédites de cette période. Les photos sont consultables à l'accueil de la mairie.

REUNION DU 28 ET 29 MAI pour les habitants de la rue du Bout des Jardins et la rue du Puits :

Pour trouver ensemble des réponses aux différents problèmes de sécurité routière sur ces rues, Monsieur le Maire a convié les habitants à une réunion d'information les 28 et 29 mai.

COMMUNICATION : Madame Mélissandre RIBIERRE se propose de lancer une concertation destinée aux administrés pour relancer les activités sur la commune. De plus, elle se chargera également d'alimenter le site internet de la commune.

NUISANCES SONORES : Monsieur THERET rappelle que de nombreuses nuisances sonores (quad, musique...) ont lieu régulièrement rue du Puits. Ce problème sera évoqué lors de la réunion du 29 mai 2018.

PLAINTE : Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'une plainte a été déposée pour modification d'un terrain protégé. Un constat d'huissier a été établi.

ROUTE DE PARFONDEVAL : Madame Agnès GAUDEL-HULIN annonce qu'il y a toujours un gros trou, route de Parfondeval, et qu'il représente un danger. Monsieur le Maire va prendre contact avec le Conseil départemental sur ce point.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h41.